

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2015

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GIAIME (voté à l'unanimité 10/10)

Etaient présents : Mmes BOISSERENQ Josiane, GIAIME Nathalie, QUEYREL Nicole, Mrs ALFONSE Joachim, ASTRION Julien, EYRAUD Joël, JACOB Stéphane, NICOLAS Laurent et VALLON Joël.

Absent excusé : Monsieur DANY Guy donne procuration à Madame GIAIME Nathalie

Absent : Monsieur ROUHAULT Samuel

Présence de Monsieur MORTREUX Nicolas représentant du Dauphiné Libéré

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte-rendu de la séance du 9 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité (10 /10).

1- FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLES SAINT-ETIENNE LE LAUS ET VALSERRES :

Cinq élèves de la commune d'Avancon sont scolarisés à l'école de Saint Etienne le Laus et 14 à l'école de Valserrès.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 90 euros par élève pour les sorties scolaires (coopérative scolaire) et une subvention de 40 euros par élève pour les fournitures.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10)

2 – PRIX DE VENTE DES LOTS AU LOTISSEMENT :

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'appliquer les prix suivants :

Le lot n°1 au prix de 60 euros le mètre carré. (1103 m2)

Les lots n° 2-3-4-5-6-7 au prix de 50 euros le mètre carré. (1640 m2 le lot2-3-4-5-6) (le lot n°7 2222 m2)

Voté à l'unanimité par les membre du conseil municipal (9/10 et 1 abstention)

3- DENEIGEMENT 2015-2016 :

Pour les secteurs des Taburles – Santons, l'employé communal se chargera d'effectuer le déneigement.

En ce qui concerne les secteurs – le village – le lotissement – Chaussenoire -, monsieur Laurent NICOLAS assurera le déneigement.

Il sera indemnisé à raison d'un forfait de 10 h soit 850 euros (85h /heure) et ensuite les heures suivantes seront facturées à 85 euros de l'heure.

Après en avoir délibéré voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (9/10 et 1 abstention)

4 – PARTICIPATION FINANCIERE LE RESERVOIR DU SERRE :

Projet de mise en place d'un réacteur pour traitement de l'eau au réservoir du Serre. Après en avoir délibéré, aucune participation financière ne sera accordée pour ce projet.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10)

5 – QUESTIONS DIVERSES :

7- Nomination d'un agent recenseur :

Madame ESTACHY Stéphanie assurera la fonction d'agent recenseur.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10)

8- Voyage scolaire –Collège de la Batie –Neuve :

Un voyage scolaire est organisé par le Collège de la Batie –Neuve. Le coût du voyage s'élève à 7900 euros pour 90 élèves soit 87 euros par personnes. En sachant que 6 élèves de la commune participeront à ce à voyage une subvention de 300 euros est accordée au Collège (soit une subvention de 50 euros par élève)

Après en avoir délibéré, voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10)

9 – Demande de subvention 3^{ème} tranche -assainissement :

Une subvention est à demander pour effectuer les travaux d'assainissement (3^{ème} tranche) pour un montant total de 402733 euros HT

Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10)

10 – Demande de monsieur Gauchot Yvon :

Courrier de monsieur Gauchot Yvon demandant l'autorisation d'une construction d'un abri (genre pergola) dont la surface n'excèdera pas 20 mètres carré.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord, voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10)

La séance est levée à 23h45